

## MODALITES D'OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS

### **PERIODES SCOLAIRES (découpage du temps de travail des animateurs sur une journée) :**

Matin de 7h30 à 8h30 (l'animateur qui commence à 7h30 doit finir au plus tard à 17h30).

Pause Méridienne de 11h45 à 13h45.

Soir de 16h15 à 19h.

### **PERIODES VACANCES SCOLAIRES ET MERCREDIS (densité des temps de travail sur une journée) :**

De 7h30 à 19h les mercredis en périodes scolaires (réparti sur 2 sites).

De 7h30 à 18h30 tous les jours de la semaine durant les vacances scolaires.

## CONDITIONS DE TRAVAIL

Nous avons à cœur de proposer de bonnes conditions de travail pour les salarié.es. Comme tout employeur, nous devons prendre en compte plusieurs éléments :

**-Contrats :** Arrêt des contrats aidés ; proposer des CDI ; donner envie aux salariés de rester et des possibilités d'évolutions.

**-Formation :** pour l'évolution des salariés, le renforcement des compétences pour la qualité des projets.

**-Temps de travail** des animateurs se situe entre 22h et 25h hebdo (ce qui est trop peu). Amplitude horaire maximum de 10h sur une journée.

**-Eviter la précarité** et être garant de l'équilibre vie privée/vie professionnelle.

**-Limiter le turn-over** et, par là même, d'impacter positivement les conditions d'accueil des enfants, la relation avec les familles.

Tout cela suppose une organisation et une réactivité permanente et laisse très peu de marge de manœuvre.

## CONDITIONS D'ACCUEIL A COMPTER DE LA RENTREE 2023/2024

### **L'organisation mise en place doit :**

-Permettre aux enfants de s'épanouir.

-Favoriser la mise en œuvre d'un projet pédagogique de qualité.

-Leur proposer un cadre sécurisé.

-Permettre l'aménagement d'espaces adaptés.

### **Cela nécessite :**

-L'élaboration de plannings anticipée, du temps consacré à l'élaboration des projets.

-Le respect des taux d'encadrement. Le nombre d'animateurs est défini selon l'âge des enfants. Par exemple pour les 3 à 6 ans, 1 animateur pour 8 enfants ; soit 2 animateurs pour un groupe entre 9 et 16 enfants.

Ces modalités règlementaires sont assorties de contraintes financières et organisationnelles pour garantir à tous un environnement convenable.

Actuellement, le budget de l'association, nous permet de n'avoir que 9 animateurs ce qui nous oblige à limiter le nombre de places.

### **Nombre de places disponibles par groupe :**

#### **PETITE ENFANCE 3 A 6 ANS**

#### **Groupe des OURSONS (petites sections) et groupe des RENARDOS (moyennes et grandes sections) :**

2 animateurs par groupe :

**-Mercredi :** 1 animateur pour 10 enfants ; soit 20 places disponibles pour chaque groupe.

**-Vacances** : 1 animateur pour 8 enfants ; soit 16 places par groupe (sous réserve d'avoir une personne supplémentaire du fait des temps partiels et de leur législation).

### **ENFANCE 7 A 10 ANS**

**Groupe des VIPERES (CP et CE1) et groupe des SONICS (CE2 au CM2) :**

2 animateurs par groupe :

**Mercredi** : 1 animateur pour 14 enfants ; soit 28 places disponibles pour chaque groupe.

**Vacances** : 1 animateur pour 12 enfants ; soit 24 places disponibles par groupe (sous réserve d'avoir une personne sup du fait des temps partiels et de leur législation).

**Matin et Soir des jours de classe** : 1 animateur pour 18 enfants (entre les animateurs du matin et du soir, avec la contrainte de ne pas dépasser 10h d'amplitude horaire).

### **Composition de l'équipe d'animation :**

9 animateurs : 7 en CDI (dont une animatrice en formation lourde « BPJEPS ») et 2 en contrat d'apprentissage « BPEJPS » (soit en moyenne 1 semaine d'absence pour formation par mois et par animateur).

Au prorata du nombre d'animateurs, entre 1 et 2 sont en congés en moyenne par semaine.

Pour pallier à ces absences, un animateur « mobile » est nécessaire mais cela ne suffit pas pour autant (en cas d'arrêt maladie par exemple). Cela engendre de la fatigue, du stress et des tensions internes.

### **EN CONCLUSION :**

Malgré l'effort d'organisation et la participation financière des familles, les subventions publiques actuelles nous permettent de maintenir la capacité d'accueil annoncée mais pas de l'augmenter.